

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 30 Avril 2013 à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Lundi 22 Avril 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, LAUDATO, SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme PERES	à	Mme TOMI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme JOLY, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 30 Avril 2013

Délibération N°2013 / 116

Demande d'inscription de la réalisation d'un équipement culturel structurant sur le terrain de l'ancien collège du Finosello, dans la future programmation du Programme Exceptionnel d'Investissement et auprès de l'Agence Nationale de Renouveau Urbain.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'ancien collège du Finosello va être démoli.

La ville d'Ajaccio est maintenant en pleine propriété et la procédure de commande publique arrive à son terme. Le processus de démolition, élaboré et suivi par l'Etat (direction du travail), a pris en compte des contraintes très fortes : présence massive d'amiante non stabilisée, intervention sur une structure non autostable car incendiée, et présence immédiate de logements. L'ensemble du chantier sera réalisé sous bulle de confinement.

Ainsi, le projet urbain des Cannes-Salines, dans le cadre du programme de rénovation urbaine, va poursuivre son exécution.

Une centaine de logements ont été rénovés en 2011 et chaque appartement bénéficie dorénavant d'eau chaude solaire. Résultat : plus de confort et moins de facture énergétique.

Les jardins familiaux et le bassin paysager d'Alzo di Leva donnent de nouvelles couleurs à ce quartier tout en constituant un lieu de rencontre apprécié.

Les travaux de la maison de quartier des Cannes à énergie positive débuteront en 2013 : les marchés ont été attribués. Au-delà de sa fonction sociale, le bâtiment assurera la continuité entre le quartier St Jean et l'extrémité Est du quartier des Cannes.

Vient donc aujourd'hui le temps de l'aménagement du terrain du Finosello.

Logiquement, une étude urbaine est en cours afin d'aménager au mieux le terrain libéré par la démolition du collège du Finosello. Pour optimiser les atouts de ce site.

Ce site se localise en effet au droit du futur point d'équilibre de la tache urbaine dessinée par le PLU et permet une accessibilité par bus ou voiture aisée. Parkings résidents et d'accueil sont prévus. Ce terrain représente un des rares espaces constructibles du quartier, et est potentiellement un trait d'union entre le quartier des Cannes et le quartier du Finosello. Enfin, son relief facilite sa mise en scène.

L'étude n'a pas encore réuni tous les éléments d'aide à la décision permettant de présenter valablement différents choix d'aménagement.

A ce stade, deux études techniques de faisabilité sont notamment en cours.

D'une part, une réflexion relative à un scénario d'aménagement prévoyant la construction de plus de 200 logements en cohérence avec la politique développée dans ce domaine : développement de l'offre sociale, du logement locatif intermédiaire et de l'accession à la propriété.

D'autre part, une réflexion mêlant construction de logements et installation d'un équipement public à l'échelle de l'agglomération. Les premiers bilans en terme de besoin et en terme de renforcement de la cohérence de l'aménagement de la ville montrent la pertinence d'un nouvel équipement culturel, pour un montant structurant de 15 M€.

L'ambition de voir rassemblé théâtre et musique marque une volonté forte du parti d'aménagement. Cela se traduirait par l'émergence d'un bâtiment ou groupe de bâtiments

signal, disposant d'un fonctionnement articulé autour de la salle de représentation commune et d'espaces de convivialité communs.

L'étude de cette logique d'équipement, des perspectives de programmations culturelles et l'analyse financière du projet se poursuit afin de permettre ensuite la présentation d'un choix d'aménagement.

Toutefois, le calendrier d'élaboration des règlements d'aide au financement de projets structurants (PEI, Fonds Européen notamment) impose dès à présent une information des autorités de gestion des desdits programmes.

Le recensement des projets envisagés à l'échelle de la période 2013-2017 est en effet en cours. L'inscription du projet du Finosello apparaît donc dès maintenant nécessaire afin de permettre par la suite, le cas échéant, de bénéficier de financements publics partenariaux.

Considérant la disponibilité foncière effective du terrain du Finosello,

Considérant la dépollution en cours du terrain sus-visé,

Considérant les premières études urbaines concluant, à ce stade, à différents scénarii mêlant développement de l'offre de logements et création d'un équipement culturel structurant,

Considérant la cohérence de ces orientations avec le programme de rénovation urbaine Cannes-Salines actuellement en cours,

Considérant le calendrier imposé par l'élaboration des programmes financiers d'aide, période 2013-2017,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- de solliciter l'inscription de la réalisation d'un équipement culturel, principal élément structurant appelé à être édifié sur le terrain de l'ancien collège du Finosello, dans la future programmation du Programme Exceptionnel d'Investissement, et envisager l'éventualité d'une participation de la Collectivité Territoriale de Corse tant à l'investissement qu'au fonctionnement de cette structure qui viendraient compléter le panel des installations culturelles dont la Ville d'Ajaccio, Capitale Régionale, devrait disposer,
- de solliciter l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour co-financement de l'opération, dans la continuité du Programme de Rénovation Urbaine ZUS Cannes-Salines contractualisé le 16 mars 2009,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 avril 2013.

APPROUVE

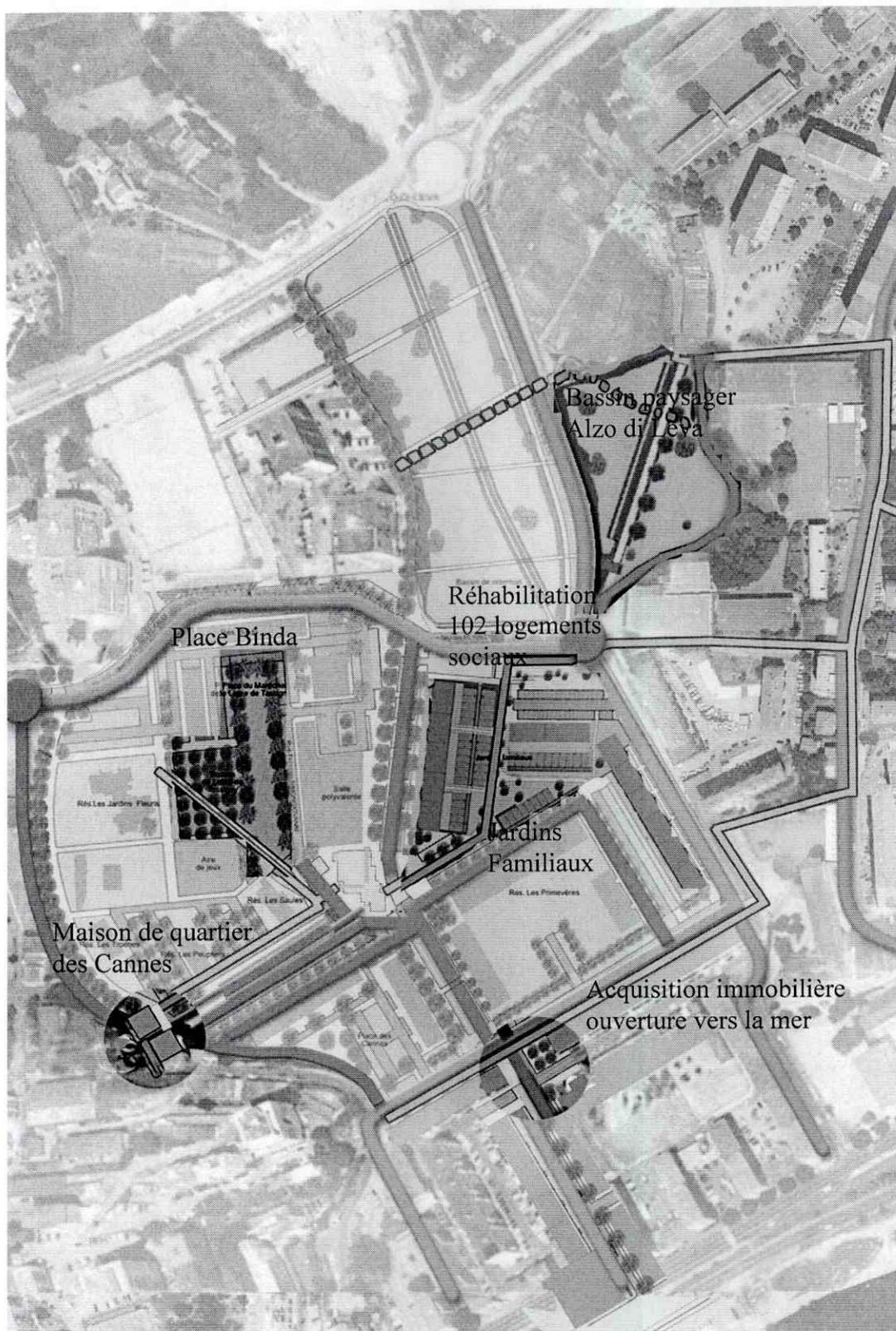
Par 30 voix pour

Et 4 abstentions (Mme Guerrini- M.M. Laudato- Sbraggia- Ferrara)

- la demande d'inscription de la réalisation d'un équipement culturel implanté sur le terrain de l'ancien collège du Finosello, tel que décrit ci-dessus, dans la future programmation du Programme Exceptionnel d'Investissement,

Structuration urbaine du quartier des Cannes

Etat des réalisations, travaux en cours et acquisition



- ainsi que la proposition relative à une participation éventuelle de la Collectivité Territoriale de Corse tant à l'investissement qu'au fonctionnement de cette structure qui viendrait compléter le panel des installations culturelles dont la Ville d'Ajaccio, Capitale Régionale, devrait disposer,

- la proposition de sollicitation de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour co-financement de l'opération, dans la continuité du Programme de Rénovation Urbaine ZUS Cannes-Salines contractualisé le 16 mars 2009,

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130430-2013_116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013